



**MAIRIE DE SAINT-ALBAN  
LOZÈRE**

17, PLACE DU BREUIL  
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole,

*VU*, l'article L 131.2 à 30 du Code des Communes,

*VU*, les articles R 26, 150 et 28 du Code Pénal ;

*VU* le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

*VU* le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10,

*VU* la semaine de résidence « Sur Les Chemins – Cie bureau des infinis » organisée à Saint-Alban-sur-Limagnole du lundi 25 au samedi 30 mai 2026 par les Scènes Croisées de Lozère, des ateliers ouverts auront lieu sur la Place de l'Eglise le samedi 30 mai de 10h30 à 12h30.

**CONSIDÉRANT** qu'il convient de prendre toutes mesures propres à assurer le maintien du bon ordre ainsi que la sécurité des personnes en raison de cette animation à Saint-Alban-sur-Limagnole,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le stationnement des véhicules sera interdit Place de l'Eglise devant l'Eglise (le long de l'Eglise) le samedi 30 mai 2026 de 10h00 à 13h00.

**ARTICLE 2 :** Des barrières et une signalisation conformes à la réglementation en vigueur seront mises en place par les services techniques de la commune.

**ARTICLE 3 :** Dès l'achèvement des festivités, tous déchets et matériaux devront être enlevés et la chaussée remise en son état initial.

**ARTICLE 4 :** La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera envoyée à :

- Scènes Croisées de Lozère ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie ;
- Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de St-Alban-sur-Limagnole ;

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,

Le jeudi 28 mai 2026

**Le Maire,**

**M. Samuel SOULIER**

